

Le 12 janvier 2026

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **douzième jour du mois de janvier de l'an deux mille VINGT-SIX**, à l'heure et à l'endroit habituels des séances.

SONT PRÉSENTS : mesdames Marie-Josée Filteau, Johanne Fradette et Thérèse McCutcheon ainsi que messieurs Mario Cantin, Brian Wharry et Andrew Phaneuf.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Berger, maire.

Monsieur Alexis Bolduc agira à titre de secrétaire d'assemblée.

1. Ouverture de la séance

Le maire, Monsieur Jean-Pierre Berger procède à l'ouverture de la séance, il est 19h02.

1.a Nomination d'un secrétaire d'assemblée

CONSIDÉRANT l'absence de la directrice générale par intérim et greffière-trésorière;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un secrétaire d'assemblée;

Il est proposé par Brian Wharry

Il est résolu

QUE le conseil procède à la nomination de Monsieur Alexis Bolduc, coordonnateur du département d'urbanisme et d'environnement, à titre de secrétaire d'assemblée, et ce pour la présente séance.

ADOPTÉE

26-01-001

2. Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE certains points inscrits à l'ordre du jour sont reportés à une séance ultérieure, soit :

8.1 Résolution d'intérêt – Modernisation du réseau de stations de lavage et de mise à l'eau des embarcations à l'échelle de la MRC

9.1 Autorisation de procéder à l'appel d'offre pour le ponton no.2416 chemin Fitch Bay (tunnel à bétail)

ATTENDU QUE certains points sont ajoutés à l'ordre du jour, soit :

10.7 Embauche d'un directeur Général

10.8 Démission de l'inspecteur en environnement

14.1 Modification au calendrier des séances publiques du conseil municipale

14.2 Entente de service pour un soutien au directeur général

Il est proposé par Andrew Phaneuf

Il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE

26-01-002

3. Adoption des procès-verbaux

Il est proposé par Johanne Fradette

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2025 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4. SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU CONSEIL

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

6. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier est déposée aux membres du conseil. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

7. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

7.1 Dépôt du Rapport sommaire d'émission de permis

Le rapport des permis émis du mois de décembre dernier est déposé aux membres du conseil.

7.2 Dépôt du Rapport d'inspection forestière

Le rapport d'inspection forestière du mois de novembre est déposé aux membres du conseil.

26-01-003

7.3 Assignation d'un conseiller au Comité démolition

ATTENDU QUE nous avons un nouveau conseil en place depuis novembre dernier, et qu'il y a lieu de remplacer un élu sortant dans le comité de démolition;

ATTENDU QUE les conseillers M. Phaneuf et M. Wharry sont déjà nommés;

Il est proposé par Johanne Fradette

Il est résolu

QUE le conseil assigne le conseiller Mario Cantin à titre de membre de ce comité pour une période de douze mois et de rejoindre Monsieur Brian Wharry, président du comité ainsi que Monsieur Andrew Phaneuf à titre de membre du comité de démolition.

ADOPTÉE

8. ENVIRONNEMENT

8.1 Résolution d'intérêt – Modernisation du réseau de stations de lavage et de mise à l'eau des embarcations à l'échelle de la MRC

REPORTÉE

9. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

9.1 Autorisation de procéder à l'appel d'offre pour le ponton no.2416 chemin Fitch Bay (tunnel à bétail)

REPORTÉE

9.2 Avis de motion - Règlement numéro 503-2026 pour permettre la circulation des véhicules hors route de circuler sur certains chemins municipaux

Avis de motion est donné par le conseiller Mario Cantin à l'effet qu'à l'occasion d'une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption du Règlement numéro 503-2026 pour permettre la circulation des véhicules hors route de circuler sur certains chemins municipaux. Les chemins concernés sont les suivants :

- Remick
- Thayer
- Vallieres
- Tomifobia
- Fitch bay (autorisation dans un secteur seulement)

Le projet de règlement est déposé aux membres du conseil.

26-01-004

9.3 Achat du Chemin Florence / Notaire

ATTENDU QUE le conseil a fait une offre d'achat pour le chemin Florence portant le no. de lot 6 666 073, au montant de 9 000\$ à son propriétaire;

ATTENDU QUE les représentants de la municipalité doivent officialiser l'acte notarié;

ATTENDU QUE la directrice-générale a demandé une offre de service au notaire Mantas en ce sens;

ATTENDU QUE le prix soumis est de 1300\$ plus taxes applicables;

ATTENDU QUE la promesse d'achat est valide jusqu'au 1^{er} février 2026;

***Il est proposé par Brian Wharry
Il est résolu***

QUE le conseil autorise Monsieur Jean-Pierre Berger, maire et en cas d'absence le maire suppléant ainsi qu'un membre de la direction générale à signer l'acte notarié concernant l'achat du chemin Florence portant le no. 6 666 073 au montant de 9 000\$.

QUE le conseil accepte l'offre de service du notaire Mantas au montant de 1300\$ plus taxes applicable.

QUE l'acte notarié soit officialiser avant le 1^{er} février 2026.

ADOPTÉ

10. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

26-01-005

10.1 Approbation des comptes payés et à payer

***Il est proposé par Andrew Phaneuf
Il est résolu***

QUE le conseil approuve la liste des comptes fournisseurs soumis/payés pour le mois de décembre, et autorise la directrice-générale par intérim à payer du

fonds général les comptes fournisseurs pour le mois de décembre conformément à la liste approuvée;

Total des comptes payés :	357 381.46 \$
Total des comptes à payer :	544 648.15\$

QUE le conseil approuve la liste des salaires pour le mois décembre 2025, pour un montant de 56 304.58 \$.

ADOPTÉE

26-01-006

10.2 Rapports des délégations de pouvoir

Les rapports des délégations de pouvoir de la directrice générale, du responsable de la voirie et des infrastructures et du chef pompier, pour le mois de d'octobre, sont déposés auprès des membres du conseil.

- Rapport de la direction: 6 829.38\$
- Rapport du responsable de la voirie et des infrastructures : 18 884.51\$

26-01-007

10.3 Offre de service annuelle de Cain Lamarre - 2026

ATTENDU QUE la municipalité a utilisé les services de Cain Lamarre SENCRL lors de l'année 2025 et souhaite prolonger les services en 2026;

ATTENDU QUE la firme Cain Lamarre, dans son offre de service 2026, propose un forfait de consultation, lequel offre une banque d'heures à moindre tarif;

ATTENDU QUE ces tarifs sont de 15 heures pour un montant de 3 375\$

ATTENDU QU'une fois cette banque épuisée, la municipalité sera chargée au taux régulier selon le tarif du professionnel ayant travaillé dans le dossier;

Il est proposé par Thérèse McCutcheon

Il est résolu

QUE le conseil autorise le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre au besoin pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026;

QUE le conseil mandate le cabinet Cain Lamarre de représenter la Municipalité à la Cour municipale pour l'ensemble de ses dossiers;

QUE le montant de la dépense de 3 375\$ est à prévoir au budget 2026.

ADOPTÉE

10.4 Avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement no 504-2026 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité du Canton de Stanstead –

La conseillère Johanne Fradette donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement portant le no 504-2026 abrogeant et remplaçant le règlement no. 450-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité du Canton de Stanstead, sera présenté pour adoption.

Ce règlement a pour objet d'abroger et de remplacer le règlement no 450-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité du Canton de Stanstead.

Dépôt du projet de règlement est effectué, lequel sera disponible sous peu pour consultation.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du projet de règlement au plus tard trois jours avant la séance et renoncent à sa lecture.

26-01-008

10.5 Mandat au cabinet d'avocats Girard dans le dossier de la caserne

ATTENDU QU'il y a des déficiences à la suite de la construction de la caserne;

ATTENDU QUE la Municipalité désire poursuivre l'un ou l'autres des acteurs dans ce dossier;

ATTENDU QUE la firme d'avocats Cain Lamarre est en conflit d'intérêts dans ce dossier et qu'ils ne peuvent pas nous représenter ;

ATTENDU QUE la directrice-générale par intérim a contacté la firme d'avocats Girard afin de représenter la Municipalité dans ce dossier;

***Il est proposé par Thérèse McCutcheon
Il est résolu***

QUE Me Charles Desy, avocat de la firme Girard accepte de nous représenter dans le dossier de la caserne

ADOPTÉE

26-01-009

10.6 Adoption de la Directives particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que le français

ATTENDU QUE la sanction, le 1er juin 2022, de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (L.Q. 2022, c. 14), loi modifiant la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11), ci-après nommée la « Charte »;

ATTENDU QUE la Charte édicte un devoir d'exemplarité pour l'Administration, exigeant notamment des organismes municipaux qu'ils utilisent la langue française de façon exemplaire dans leurs activités;

ATTENDU QUE la Politique linguistique de l'État, entrée en vigueur le 1er juin 2023, s'applique aux organismes municipaux;

ATTENDU QUE le Règlement sur la langue de l'Administration (RLRQ, c. C-11, r.8.1) et le Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche (RLRQ, c. C-11, r.5.1) complètent le régime juridique applicable à l'Administration quant à l'utilisation du français et prévoient, en plus de celles énoncées dans la Charte, des situations où une autre langue que le français peut être utilisée;

ATTENDU QUE conformément à l'article 29.15 de la Charte, un organisme de l'Administration auquel s'applique la Politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas permis par la Charte et ses règlements d'application et la réviser au moins tous les cinq ans;

ATTENDU QU'un organisme reconnu en vertu de l'article 29.1 de la Charte peut déroger à l'obligation d'utiliser le français de façon exemplaire lorsque, conformément à la Charte, il utilise la langue que sa reconnaissance lui permet d'utiliser;

ATTENDU QUE l'obligation de transmettre cette directive, ainsi que toute révision subséquente, au ministre de la Langue française en plus de la rendre publique sur le site Internet de la Municipalité;

Il est proposé Mario Cantin

Il est résolu

QUE la Municipalité adopte la présente « *Directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que le français* » ;

QUE la Directive particulière de la Municipalité du Canton de Stanstead remplace la directive générale du ministre de la Langue française en vigueur depuis le 1er juin 2023.

ADOPTÉE

26-01-010

10.7 Embauche d'un directeur Général

ATTENDU QUE le directeur général a quitté en juillet dernier;

ATTENDU QUE la directrice-générale par intérim a procédé à un appel de candidatures en novembre dernier afin de combler les postes vacants;

ATTENDU QUE le comité de sélection a procédé à l'analyse des candidatures reçues et que leur choix s'est arrêté sur Monsieur François Lemay;

Il est proposé par Brian Wharry

Il est résolu

QUE le Conseil entérine l'embauche de Monsieur François Lemay à titre de directeur-général et greffier-trésorier à partir du 13 janvier 2026 aux conditions prévues au contrat de travail dont le conseil reconnaît avoir reçu copie et se dit en accord avec les termes.

QUE le conseil autorise et mandate le maire ou en son absence le maire suppléant, à signer pour et au nom de la municipalité lesdits contrats de travail;

QUE le montant de la dépense est approprié à même les postes budgétaires concernés.

ADOPTÉE

26-01-011

10.8 Démission de l'inspecteur en environnement

ATTENDU QUE l'avis de démission de monsieur Tristan Boulanger à titre d'inspecteur en environnement fut donné le 17 décembre 2025;

ATTENDU QU'il y a lieu de confirmer la fin d'emploi de Monsieur Boulanger;

Il est proposé par Mario Cantin

Il est résolu

QUE le conseil accepte la démission de monsieur Tristan Boulanger à titre d'inspecteur en environnement;

QUE la dernière journée de M. Boulanger soit le 8 janvier 2026;

QUE le conseil municipal remercie monsieur Boulanger pour son travail accompli au cours de ses presque 4 années de services à la Municipalité et lui souhaite le meilleur des succès dans ses nouvelles fonctions.

ADOPTÉE

11. HYGIÈNE DU MILIEU

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. LOISIRS ET CULTURE

26-01-012

13.1 Octroi d'un budget pour la Fête des Neiges

ATTENDU QUE la Municipalité organise La Fête des Neiges à chaque année au mois de février pour les citoyens du Canton;

ATTENDU QUE cette activité inclus plusieurs activités dont les promenades en cariole avec chevaux;

Il est proposé Johanne Fradette

Il est résolu

QUE le conseil accorde un budget de 3000\$ pour les activités de la Fête des Neiges qui aura lieu le 8 février au Parc Thayer.

QUE le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no. 02 70290 493 du budget 2026.

ADOPTÉE

14. VARIA

26-01-013

14.1 Modification au calendrier des séances publiques du conseil municipale

ATTENDU QUE le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal a été établi le 10 novembre 2025 par la résolution 25-11-126;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ce calendrier;

Il est proposé par Thérèse McCutcheon

Il est résolu

QUE le conseil municipal modifie le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026 comme suit

1. Lundi	12 janvier 2026	19 h
2. Mercredi	4 février 2026	19 h
3. Mercredi	4 mars 2026	19 h
4. Mercredi	1 ^{er} avril 2026	19 h
5. Mercredi	6 mai 2026	19 h
6. Mercredi	3 juin 2026	19 h
7. Mercredi	8 juillet 2026	19 h
8. Mercredi	5 août 2026	19 h
9. Mercredi	2 septembre 2026	19 h
10. Mercredi	7 octobre 2026	19 h
11. Mercredi	4 novembre 2026	19 h
12. Mercredi	2 décembre 2026	19 h

QUE le conseil accepte les dates suggérées tel que modifié pour les séances du conseil pour l'année 2026.

ADOPTÉE

26-01-014

14.2 Entente de service pour un soutiens au directeur général

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Stanstead souhaite faciliter la transition et le bon déroulement de l'entrée en fonction du nouveau directeur général;

ATTENDU QUE M. Nicolas Théberge, de la firme COSIME, va déposer une soumission écrite au conseil municipal;

Il est proposé par Mario Cantin

Il est résolu

QUE la municipalité du Canton de Stanstead retienne les services professionnels de la firme COSIME, par l'entremise de M. Nicolas Théberge, pour du soutien et de l'accompagnement au directeur général, pour un maximum de quatre-vingts (80) heures;

QUE le maire et le directeur général greffier-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente de services;

QUE la direction générale soit autorisée à prolonger l'entente, le cas échéant, dans les limites prévues par la loi et les crédits budgétaires disponibles, sans excéder les seuils applicables en matière de gestion contractuelle;

QUE la dépense soit alloué au poste budgétaire 02 13000 415.

ADOPTÉE

15. FAITS SAILLANTS DES CONSEILLERS

- Consultation publique samedi le 10 janvier à 9h
- Repas des aînés, belle participation de la communauté
- Concours de maisons décorées
- Visite du Mère et Père Noel / 20 enfants environ


16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

26-01-015

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par le conseiller Thérèse McCutcheon, il est 20h15.

M. Jean-Pierre Berger
Maire



M. Alexis Bolduc
Coordonnateur du département
d'urbanisme
Secrétaire de la séance